

#jesuisenseignant

**Une fois encore l'obscurantisme a frappé.
L'école, qui devrait être un sanctuaire des valeurs
démocratiques,
a été durement endeuillée.
La commune de Butteaux exprime toute sa solidarité à
la famille de la victime,
et son soutien sans failles à l'ensemble de la
communauté éducative
pour défendre la liberté d'expression et
la primauté de la laïcité dans
l'organisation de la République.**

BULLETIN MUNICIPAL

COMMUNE DE BUTTEAUX

Arrondissement d'Avallon

Mairie Tel: 03.86.43.23.34

mairie-butteaux@wanadoo.fr

(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du
20 Octobre 2020**

Nous vous souhaitons bonne lecture.

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mr Patrick ROUSSEL, excusé, ayant
donné pouvoir à Mr Thierry FOURNIER

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION ELECTORALE DESIGNATION D'UN DELEGUE REPERTOIRE ELECTION UNIQUE

Nous devons désigner un membre titulaire et suppléant du Conseil Municipal à la commission de contrôle instaurée par l'article L. 19 du nouveau code électoral. Cette commission sera composée de ces derniers, d'un délégué titulaire de l'administration nommé par le Préfet et d'un suppléant, et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Patrick ROUSSEL Délégué Titulaire du Répertoire Election Unique (REU)
- **DESIGNE** Madame LABARTHE Monique Délégué Suppléante du Répertoire Election Unique (REU)
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes démarches nécessaires à cette fin.

POUVOIR DE POLICE DELEGUE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire, de la circulation et du stationnement ainsi que la délivrance des autorisations au taxi, au président de communauté. Il s'agit d'un transfert qui a lieu sur l'ensemble du réseau routier, quel que soit l'intérêt communautaire de la voirie.

Si un ou plusieurs Maires s'opposent au transfert, le Président de l'EPCI pourra renoncer au transfert de plein droit des pouvoirs de police sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le Conseil, à l'unanimité, refuse le transfert de ces compétences au Président de la Communauté de Communes.

FRAIS SCOLAIRES

Nous sommes en regroupement pédagogique avec les communes de Germigny et de Percey.

A ce titre, nous facturons la quote-part des dépenses de fonctionnement définies par nos différentes négociations à ces deux communes.

Notre situation financière étant tendue, le Maire sollicite du Conseil l'autorisation d'effectuer une demande d'acompte.

Et afin d'éviter les problèmes de trésorerie de fin d'année, il demande la possibilité d'instaurer une demande systématique d'acompte au mois de juin, correspondant à 50% des frais calculés l'année précédente.

Pour pallier à ces désagréments en profitant des taux toujours très attractifs du moment, la possibilité de demander une ligne de trésorerie est également évoquée.

Le solde sera réclamé à la fin du calcul définitif de ces frais.

Le Conseil, à l'unanimité autorise le Maire à faire cette demande.

AUDIT ENERGETIQUE DU LOGEMENT DE LA CHAUSSEE

Nous avons missionné le Syndicat d'Énergie pour effectuer un audit énergétique dans le logement de La Chaussée. Celui-ci a été effectué le 20 Août et une première ébauche a été reçue le 27 du même mois. Un rendez-vous audio vidéo a été réalisé et permis d'affiner notre demande. Le compte rendu actualisé nous a été envoyé le 24 Septembre.

Il est présenté à l'assemblée.

Les préconisations sont identiques à notre projet, la pose d'une chaudière plus économe en énergie est également proposée.

L'intérêt majeur est de pouvoir prétendre à une subvention complémentaire de la part du SDEY (Syndicat D'Énergie de l'Yonne) de l'ordre de 7 700 € sur une dépense totale évaluée à 32 900.00 €, notre taux global de subvention s'élèverait à 74 % pour cette action, ce qui est proche du taux maximum autorisé.

Michel Fourrey demande l'autorisation du Conseil pour engager ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 25 Septembre et a convenu des actions suivantes :

Pour le programme voirie réalisé par la communauté de communes.

* Programme 2020 : Il est constaté que les travaux ne sont pas terminés, la rue des Charmes a été faite et bien faite, par contre les purges dans la rue de l'Isle qui devaient être réalisées avant la rentrée scolaire ainsi que les reprises de Pata le 26 Juillet, n'étaient au jour de la réunion, pas commencées mais, après plusieurs réclamations, depuis réalisées.

* La commission propose de programmer, pour l'exercice 2021, la rue Saint Roch, passant devant le cimetière, du RD 124 au RD 905 sans oublier les dérasements nécessaires.

* Pour 2022 : La rue Saint Roch du RD 124 au panneau La Sogne (commune de Percey)

Si les travaux d'évacuation d'assainissement sont réalisés dans la maison Duaux, ajouter le chemin des Haies entre le RD 124 et la rue Fausse Billon.

Travaux de bordurage

Afin de pouvoir séquencer les investissements futurs dans le domaine de la voirie, il est proposé de désigner les secteurs prioritaires.

La rue de l'Armançe à La Chaussée et la rue de l'Armançon à Butteaux sont proposées.

Des devis incluant des travaux de sécurisation afin de capter des subventions via les amendes de police seront demandés.

Travaux divers

* Afin d'assainir une partie de la rue de la Chapelle, demander un devis pour buser le reste du fossé non pourvu avec pose d'un regard et traversée de route.

* Demander au Département de nettoyer l'avaloir du fossé en haut de la rue de l'Armançe afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

* Demander également au Département le nettoyage et/ou curage du fossé à la sortie de La Chaussée en direction de l'Armançe. Pour ces deux propositions un rendez vous avec les services du département à été programmé le mardi 20 Octobre à 8 h.

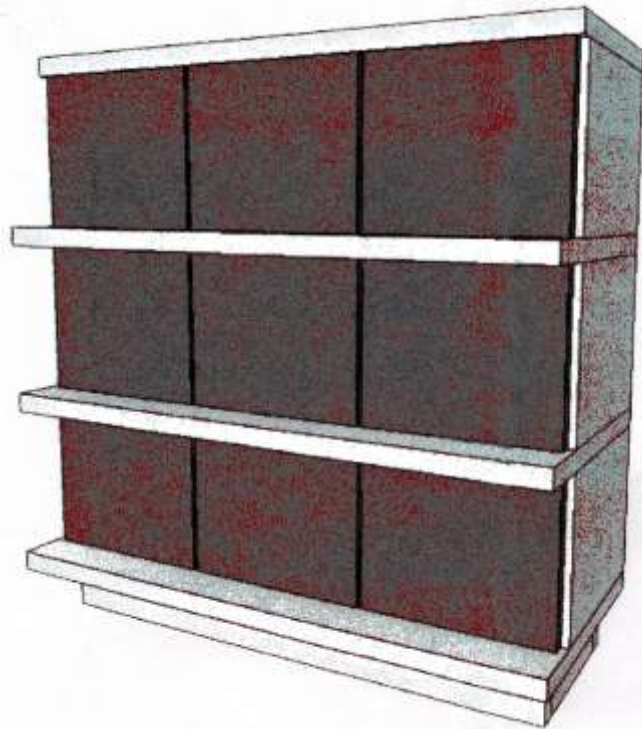
- * Pour palier à l'affaissement de la banquette suite aux travaux de busage, remettre un ou deux godets de terre sur l'accotement gauche en direction de La Chaussée de la rue du Soleil Levant.
- * Voir divers propriétaires : une entrée de puits sans protection dans un champ pouvant générer un accident est signalée, une haie qui s'effondre sur le domaine public à l'angle de rue Fausse Bilon et du Soleil levant est également mentionnée
- * Mr Thierry Fournier organisera la réfection des chemins avec les agriculteurs pour l'année 2021.

Signalisation

- * Participation citoyenne : Aurélien Canet a demandé un devis pour la fourniture de 9 panneaux à ses fournisseurs. Après comparaison avec les propositions reçues en mairie, la commande sera lancée. La pose pourrait s'effectuer en interne grâce à quelques volontaires.
- * La création de la sécurisation du carrefour entre le RD 124 et la rue Saint Roch est à nouveau évoquée. La pose de panneaux « Stop » ayant déjà été évoquée.
- * Un panneau de pré signalisation « cédez le passage » après le cimetière est en mauvais état. Il sera à refixer.
- * La hauteur des panneaux directionnels à l'entrée de La Chaussée, croisement des RD 124 et 943, pose un problème de visibilité. Demande sera faite au Département pour palier a ce problème. Ces trois sujets seront également développés lors de notre rendez vous avec les services du Conseil Départemental.
- * Une fois les travaux de consolidation de la route de la Chapelle effectués, prévoir sa mise en sens unique avec une limitation de tonnage.

Le Conseil Municipal valide ces propositions

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION CIMETIERE



La commission cimetière s'est réunie le 6 Octobre 2020

Un devis pour l'équipement en columbarium de la chapelle, reprise par la commune, est présenté. Il s'élève à 4 250.00 € HT. Il comprend les travaux de remise en état du bâtiment et la fourniture et la pose d'un ensemble de 9 cases.

Equipement de la chapelle avec un columbarium 9 cases

L'emplacement réservé aux cave-urnes approche de la saturation et il est nécessaire de prévoir son extension. Un rendez vous avec un professionnel à été pris et une solution proposée.

Des esquisses ont été présentées à la commission qui retient l'agrandissement sur les concessions 305, 306, 307, 308 et 309 et la plantation d'une bordure ainsi que la création d'un jardin du souvenir contenant stèle et cendrier pouvant accueillir les restes de crémations. A cet effet, un estimatif se montant à 2 916.67 € HT est également proposé.

Stèle et cendrier pouvant accueillir les cendres des crémations



Par contre les participants indiquent vouloir réserver les emplacements 208, 281, 283, 284, 298, 299, 300 et 301 à la construction d'un futur columbarium quand les emplacements créés dans la chapelle seront tous occupés.

Des devis comparatifs seront demandés.

La commission s'est rendue in situ et valide ces options, Elle sera consultée à nouveau pour examiner et ajuster le tarif des concessions du cimetière

Le Conseil Municipal valide également ces propositions

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES EAUX

Le syndicat des eaux de Villiers Vineux, dont nous faisons parti, s'est réuni le 18 Septembre 2020 afin d'élire son nouveau bureau et son président. Des réunions préparatoires avaient été convoquées pour analyser la situation tant financière que technique de cette entité.

Il est apparu une dégradation des comptes évoluant vers une perte de contrôle sous un à deux ans.

Michel Fourrey a été élu à ce poste afin d'essayer de redresser la situation avec l'aide des Maires adhérents et de tous les délégués.

Les abonnés n'échapperont pas à une hausse du prix de l'eau de 10 à 15 centimes le m³ dès le prochain exercice.

Une des priorités sera de faire effectuer des analyses sur l'ancien pompage de Villiers Vineux. Celui-ci avait été fermé, il y a 25 ans, pour cause de taux de nitrate dépassant la norme.

Nous achetons l'eau à la commune de Flogny la Chapelle et en cas de résultats satisfaisants, l'autonomie retrouvée ainsi que les économies réalisées augmenteraient notre capacité d'auto financement. Dans une période où l'eau potable sera un enjeu majeur, il est important de pouvoir maîtriser cette ressource.

Il a été également demandé que tous les comptes-rendus des réunions soient adressés aux cinq communes ainsi qu'à tous les délégués, qu'ils soient titulaires ou suppléants, ce qui n'était pas le cas auparavant. (Vous les retrouverez sur notre site internet : (www.butteaux.fr))

Les suppléants seront également invités à participer à toutes les réunions du Syndicat.

PRESENTATION DES DEVIS DE TRAVAUX

Les devis de travaux inscrits au budget sont présentés et examinés par le Conseil

* Il décide de confier la peinture du portail du cimetière à Mr Christophe Audigé pour la somme de 781.00 € HT.

* La peinture du portail du presbytère est confiée au même artisan pour la somme de 556.00 € HT.

* Le ponçage et la lasure des portes en bois du presbytère pour la somme de 282.00 € HT sont également confiées à Mr Audigé. Pour cette action il sera demandé une option pour peindre ces portes plutôt que de les lasurer.

Les différentes solutions pour établir une clôture séparative du terrain affecté au locataire du logement à coté de la Mairie sont également débattues.

Il est proposé de planter soit des poteaux bois type Rondino, soit des poteaux fer.

Un devis matériaux fournis et posé sera demandé en complément a des entreprises.

La possibilité de faire appel au bénévolat est également évoquée.

MISE A JOUR DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Ce document répertorie les risques sur le territoire de notre commune : inondation, pandémie incendie etc.

Chaque situation est décrite et flèche les actions à entreprendre ainsi que les responsables chargés d'intervenir.

Appliqué sous l'autorité du Maire et du 1^{ER} Adjoint, qui sont en contact avec la Gendarmerie et la Préfecture, ils ont la charge de créer un PC et de coordonner les actions en s'appuyant sur les personnes désignées.

Chacun met en œuvre l'action pour laquelle il a été désigné (alerte à la population, aux entreprises, aux personnes isolées, s'occupe des travaux à entreprendre, ou des hébergements provisoires à mettre en place.

Ce schéma à été élaboré lors de mandatures précédentes et demande à être actualisé.

Chaque responsable sera titulaire d'une fiche action définissant son rôle et le plan communiqué à la population.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Défiibrillateur : La Croix Rouge est disposée à faire une démonstration pour l'utilisation du défiibrillateur à titre gratuit. Nous devons proposer une date à cet effet. Il faudra néanmoins attendre la fin des limitations de rassemblement des personnes imposées par le Préfet.

Achat de lampes UVC de désinfection : Après une accalmie à l'issue du confinement, la pandémie due au Corona virus est repartie en hausse et présente sur une grande partie du territoire national. Les bâtiments municipaux sont maintenant tous pourvus

d'une borne de lavage de mains au gel hydro alcoolique, les écoles de thermomètres sans contacts (merci au Syndicat d'Énergie de l'Yonne qui nous a fourni gracieusement ces dispositifs) et nous avons renouvelés nos stocks de masques de protection pour protéger notre personnel.

En coopération avec le foyer rural, nous avons également acquis des lampes de désinfection UV. Ce procédé permet de neutraliser tous virus présents dans un local.

La présence humaine est strictement interdite quand le dispositif est branché. Nous pourrions également nous en servir pour nos écoles durant les vacances scolaires.

Le coût global de cet achat s'élève à 1 410.00 € HT dont 860.00 € ont été pris en charge par le Foyer Rural.

Des demandes de créneaux supplémentaires d'occupation de la salle ont été demandées. Dans la situation actuelle, ils n'ont pas été acceptés, en espérant que le Préfet ne réduise pas encore nos possibilités d'accueil.

Transport Scolaires : La Région Bourgogne Franche Comté exerce la compétence du transport scolaire sur notre département. Ce service a déjà subi de nombreuses réclamations à la rentrée de l'année précédente. Pour 2020, nous nous heurtons à nouveau à la rigidité administrative de cette administration. Malgré les justifications produites et de nombreux contacts tant téléphoniques qu'épistolaires, il nous est refusé un arrêt de bus pour le ramassage en direction du collège de Tonnerre. Je vais donc adresser une lettre explicative à tous nos parents d'élèves ainsi qu'aux communes de notre RPI leur demandant de SANCTIONNER cette gestion lors des prochaines élections Régionales.

Volet Roulant : Le volet roulant de la fenêtre centrale de la salle communale ne fonctionne plus.

L'entreprise contactée (Rollinat) a diagnostiqué la casse du moteur électrique et chiffré son remplacement.

Une deuxième entreprise (Ghirardi) va venir constater le problème et fournir un devis comparatif.

Rû de Butteaux : Le ru de Butteaux a été nettoyé par l'entreprise Vitavie du pont de l'église jusqu'au delà du pont de la rue Saint Roch. Il y avait une nécessité d'éradiquer les lierres et plantes invasives du mur de l'ancien cimetière. Devant le flou des limites des parcelles des riverains, Michel Fourrey indique qu'il a demandé de nettoyer le lit du rû, et ce dans la totalité de la traversée de cette partie du village. Il était obstrué par des roseaux et autres plantes qui auraient empêché l'écoulement des eaux lors de très fortes averses et par là concouru à provoquer des inondations. Les limites des parcelles et les droits et devoirs de chaque propriétaire seront examinés et exposés à chacun.

Chiens Errants : Il est rappelé à tous que les chiens (et autres animaux domestiques) ne doivent pas errer sur la voie publique. Cette interdiction fait suite à un arrêté préfectoral et applicable sur l'ensemble du département. Les aboiements intempestifs et répétés sont aussi une gêne pour la population et doivent être contrôlés. L'autorité municipale pourrait se saisir des animaux errants et les confier à la fourrière.

Visioconférences : La commune a fait l'acquisition d'une caméra pour participer aux visioconférences qui nous seraient proposées voir imposées. Un tour de table est organisé pour savoir qui est équipé. La situation sanitaire pourrait imposer la tenue des réunions de Conseil Municipal par ce biais. Malgré tous ces désagréments, le point positif serait de pouvoir être visualisé par la population.

Fibre optique : Une bonne nouvelle pour nos habitants, en coopération entre le Département et Notre Communauté de Communes, l'équipement en fibre optique de nos villages, prévu initialement fin 2023, sera réalisé au 2^{ème} semestre 2021. Après avoir choisi votre opérateur, vous pourrez utiliser ce service début 2022.



Manifestations à Venir : Au vu de la situation actuelle, Il serait déraisonnable de maintenir les manifestations prévues sur cette fin d'année ainsi que sur le début de la suivante.

Le salon « **Made in Chez Nous** » rassemblant beaucoup de visiteurs dans un lieu clos, ne sera pas autorisé par les services de l'Etat. Il est donc annulé.

Le **Repas des anciens** se réalise, lui, en début d'année. La situation ne sera, malheureusement pas encore assez éclaircie pour envisager sereinement de rassembler les personnes les plus à risque de notre commune dans un même lieu. Il ne sera donc pas organisé. Par conséquent, un colis de fin d'année sera distribué à tous nos aînés de plus de 70 ans.

Pour la **Cérémonie du 11 Novembre**, qui se déroule en extérieur, nous attendrons les directives de la Préfecture qui autorisera, ou non, ces rassemblements. Le Conseil Municipal a néanmoins fixé cette commémoration au Mercredi 11 Novembre à 11 heures. Une information plus précise sera donnée à la population dans les jours précédents cette date.

Pour le traditionnel **Vin chaud à La Chaussée** en tout début d'année nouvelle, nous devons examiner la situation sanitaire de notre département avant de vous convier à partager ce moment festif. Comme dans l'information précédente, Nous vous indiquerons si cet évènement sera maintenu ou pas.

